

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

KIRAO MULTICAPS

**Exercice du
01/01/2025 au
31/12/2025**

- Commentaires de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

FCP de classification actions des pays de la zone euro, éligible au PEA, il est investi à 83% minimum en actions de l'Union Européenne. Le FCP, a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice synthétique 70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis)) associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances sans contrainte sur la stratégie de gestion.

Stratégie d'investissement

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du FCP s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses axes de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place.

KIRAO MULTICAPS est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échéant des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (selon l'analyse de la société). L'ensemble des expositions relatives à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 17% du portefeuille FCP. Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle. Il s'agira essentiellement d'OPCVM monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés ou intégrant des dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés. Ces opérations sont effectuées dans la limite autorisée pour les OPCVM/FIA de la classification « Actions » (exposition minimale de 60%).

Le fonds intègre des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans sa politique d'investissement au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure- SFDR ». L'analyse ESG joue un rôle important dans la sélection d'actifs et la constitution des portefeuilles. La démarche d'investisseur responsable de KIRAO repose sur 3 axes principaux : 1 / l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement; 2 / une politique d'exclusion sectorielle et normative conformément à notre charte ESG ; 3 / un engagement actionnarial à travers l'exercice systématique des droits de vote, conformément à notre politique de vote, et un dialogue continu avec les émetteurs. L'analyse ESG se déploie dans la Gestion. Elle s'inscrit comme un pilier additionnel dans notre processus d'investissement et constitue, au côté des autres critères financiers et fondamentaux, un élément de décision d'investissement en qualifiant notamment le risque associé à ce dernier.

Le fonds est géré conformément aux principes du label ISR. A ce titre, il a pour objectif d'obtenir une note ESG moyenne supérieure (i.e meilleure) à la note ESG moyenne de l'Univers d'investissement, retraité des 25% des émetteurs les moins performants (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG). Ce seuil sera porté à 30% à compter du 1er janvier 2026. Pour ce faire, une grille de notation interne a été constituée. Elle est alimentée avec des données brutes recueillies auprès de MSCI ESG et

d'Ethifinance, nos fournisseurs de données. La méthodologie de notation est détaillée dans le prospectus. Notre univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance. Les poids de ces différents indices/paniers reflètent la typologie du fonds. Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes / gérants s'assurent du maintien d'une notation ESG moyenne du fonds soit supérieure à celle de l'univers d'investissement ESG.

Conformément aux exigences du label ISR, KIRAO a également l'objectif de faire mieux que son univers d'investissement de départ, sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. En cohérence avec les objectifs ESG du fonds, les indicateurs retenus sont : l'intensité carbone (pilier environnemental), ainsi que la mixité au sein des organes de gouvernance (pilier social). Plus d'informations au sein du prospectus du fonds et sur le site internet www.kirao.fr.

KIRAO MULTICAPS

Part A : -1,48%

Part I : -0.29%

Part K : -0.44%

Part N : 0.71%

En 2025 la progression de Kirao Multicaps a été éte (-0.3% en part i). Elle se compare à une progression de +16.6% de son indice de référence.

Ce dernier est un indice composite (70% CAC AllTradable NR +30% Eurstoxx TMI) et les performances de chacune de ses composantes se sont assez écartées l'une de l'autre : +13.4% pour le CAC AllTrade NR vs +24.3% pour l'Eurostoxx TMI.

Pour ces deux indices les performances proviennent à hauteur de 68% de deux secteurs : la finance d'une part et l'électronique (de défense essentiellement) d'autre part. L'Eurostoxx TMI est relativement plus impacté par le secteur financier qui a contribué à lui seul à près de 50% de sa performance contre 35% pour le CAC alltrade NR.

A l'exception d'ASML et Unibail Kirao Multicaps a été totalement absent de ces deux grands secteurs contributifs. Le terrain de jeu de Kirao Multicaps n'a donc pas été celui d'un indice en progression de 16.6% mais plutôt de 6%.

Cette précision d'importance faite nous pouvons démarrer une analyse titre par titre.

La performance brute du Top 10 qui a représenté 43% du fonds est de 4.6% (soit +1.9pts de contribution).

Au sein du Top 10 les principales satisfactions sont UCB, Alstom et De'Longhi, respectivement 3^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} position pour une contribution cumulée de 2.55 points avec un poids cumulé de 12%.

	poids moyen annuel	perf annuelle	contrib annuelle, bp
SOPRA	7,6%	-6,9%	-24
BVI	5,8%	-4,3%	-23
UCB	5,0%	24,9%	74
LVMH	4,3%	3,5%	2
ALSTOM	3,7%	16,7%	87
BIOMERIEUX	3,5%	7,4%	12
DE LONGHI	3,4%	25,3%	95
PHILIPS	3,3%	-1,3%	1
NEMETSCHEK	3,2%	-0,3%	-10
CAP GEMINI	3,0%	-7,9%	-18
	42,6%		196

Le secteur technologique au sens large a pesé pour -50bp en cumul avec Sopra, Nemetschek et Cap Gemini. Le marché européen a commencé à fortement intégrer un risque IA à partir du mois d'août.

Au 30 juillet la contribution de ces trois titres était positive à +1.6 pts et a fini à -0.5 pt, soit une contribution négative de 210bp sur les 5 derniers mois !

Nous qui estimions traditionnellement le risque de rupture technologique très faible sur les sociétés de services informatiques l'IA est en train de rebattre les cartes selon le marché. Nous adhérons plus facilement à cette vision sur les éditeurs de logiciels c'est pourquoi nous avons sensiblement allégé notre position Nemteschek au T4 avec un poids moyen tombé à 1.5% sur la période. Pour les acteurs des services nous n'avons allégé que plus récemment en début d'année 2026. Les valorisations déjà très basses (FCF yield sup. à 10% et désormais proches de 15%) et le métier « d'accompagnateur » dont l'homme ne sera pas tout de suite exclu nous semblent plus protecteurs.

Parmi les déceptions notables, qui sont les cinq plus fortes contributions négatives, nous comptons Seb (-1.25pts), Sodexo (-1.1pts), Puma (-0.95 pt), Dassault Systèmes (-0.84pt), Carl Zeiss Meditec (-0.53pt).

Les parcours boursiers de Seb et Sodexo ont été guidés par des révisions baissières très mineure pour Sodexo (quelques %) et majeure pour Seb (env.30%). Néanmoins les valorisations très faibles et la robustesse des modèles d'affaires nous ont conduit à légèrement renforcer ces positions.

Puma a été totalement cédée en mars tandis que nous avons fortement réduit Dassault systèmes (0.9%) qui a souffert de révisions en baisse (division life science) ainsi que de la vague IA ; quant à Carl Zeiss Meditec la position a été réduite à 0.5%.

En conclusion, le quantitatif (-17 points d'écart vs indice de référence) suggère un qualitatif médiocre, ce que nous ne ressentons absolument pas en tant que gérants du fonds. C'est logique, car si nous considérons ce qui a été notre terrain de jeu (benchmark ex finance et défense), la vague IA du S2, la relativement bonne performance du Top 10, les lignes significativement non performantes en absolu sont peu nombreuses (-4 pts sur 4 lignes) et nous avons d'ores et déjà remonté le poids de deux d'entre elles pour 2026.

Achevé de rédiger le 21 février 2026.

Texte ESG Rapport annuel des fonds

Cadre général de la politique ESG

Les fonds Kirao promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, même si ce n'est pas le caractère primaire des décisions de gestion, et investissent dans des entreprises qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Kirao accorde une place centrale à l'analyse financière qui est au cœur du processus de sélection des entreprises en portefeuille. L'objectif d'une telle analyse, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux ESG : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, Kirao adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. Kirao est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée.

La démarche extra-financière de Kirao repose sur les 3 axes principaux décrits ci-dessous :

- **L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement**

Elle s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires. Kirao a défini une grille de notation ESG (analyse de 1^{er} niveau), permettant d'évaluer la performance extra-financière

des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement¹. Les indicateurs intégrant cette grille ont été sélectionnés pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. L'équipe de Kirao s'appuie principalement sur deux fournisseurs de données, MSCI ESG Research, afin d'alimenter cette grille de notation ESG.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas » (analyse de 2nd niveau). Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d'« Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informent sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

Pour plus d'informations sur nos deux méthodologies d'analyse ESG, veuillez-vous référer au Code de Transparence, accessible depuis le site internet de Kirao : <https://kirao.fr/esg/>

- **Une politique d'exclusion**

L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de Kirao permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, Kirao exclut les entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon, et des hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux), quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

Kirao exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Kirao exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées,

¹ L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France². Kirao dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- **L'engagement actionnarial**

L'intégration ESG se déploie naturellement à travers notre engagement actionnarial qui s'exerce à deux niveaux :

1/ Tout d'abord, Kirao exerce systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Les gérants portent une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des actionnaires minoritaires. De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. Kirao souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

2/ D'un autre côté, à travers un dialogue continu, Kirao souhaite engager les sociétés sur des problématiques spécifiques, afin qu'elles puissent améliorer leur pratique à long-terme (amélioration de la transparence, des ambitions sociales et/ou environnementales, etc.).

Objectifs et performance extra-financière en 2025

A travers sa démarche d'investissement responsable décrite ci-dessus, Kirao cherche à atteindre pour Kirao Multicaps :

- Une note ESG moyenne supérieure (i.e meilleure) à la note ESG moyenne de l'Univers d'investissement, retraité des 25% des émetteurs les moins performants (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG).

La mesure de cet objectif se fait à travers l'analyse de notre grille de notation ESG, dont le taux de couverture pour les fonds est supérieur à 90% (en nombre d'émetteurs ou en pourcentage de l'actif net des fonds).

Au 31 décembre 2025, la note ESG de Kirao Multicaps est de 75,1/100 à comparer à la note de l'Univers d'investissement ESG qui est de 71,1/100.

- Le suivi d'un indicateur dans chacune des catégories suivantes :
 - o **Gouvernance** : Taux d'indépendance des membres du conseil³. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.

² Conventions d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

³ Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

- **Environnement** : Intensité carbone Scope 1,2 et 3 (tonnes de CO2e / CA en M€). Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
- **Social** : Taux moyen de femmes au Comex (%). Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
- **Droits Humains** : la note moyenne de niveau de controverse⁴ (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). Kirao a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'univers d'investissement de départ. Pour Kirao Multicaps, les indicateurs de Gouvernance et Environnemental ont été retenus.

<i>Performance au 31 décembre 2025</i>	Kirao Multicaps	Univers d'investissement de départ
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	96,2%	83,8%
E – Intensité carbone Scope 1,2&3 (tonnes de CO2e/CA en M€)	613,2	853
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	27,7%	23,4%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	5,6/10	5,6/10

Réglementation SFDR

Le fonds Kirao Multicaps répond à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, l'équipe de gestion vise à maintenir une proportion minimale de 30% d'investissements durables.

Afin de mesurer l'atteinte de ce seuil, Kirao s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR⁵. Dans ce cadre, trois filtres doivent être validés pour qu'un émetteur soit considéré comme durable : 1/ démontrer des pratiques de bonne gouvernance, 2/ ne pas causer de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH), 3/ contribuer à un objectif environnemental et/ou social, soit en générant au moins 20 % de ses revenus à partir de produits et/ou services ayant un impact positif, soit en ayant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) approuvés par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi).

Les données mises à disposition par MSCI ESG répondent aux trois filtres décrits ci-dessus. Kirao détermine ensuite le pourcentage d'investissement durable en agrégeant l'allocation de chaque position dans le fonds pour les sociétés considérées comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2025, la proportion d'investissements durables de Kirao Multicaps est de 71%.

⁴ La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

⁵ Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

Taxonomie européenne

Kirao Multicaps répondant à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR, des informations relatives à la contribution du fonds sur le respect des objectifs environnementaux du règlement taxonomie européenne sont communiqués.

Le règlement taxonomie de l'Union Européenne est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental au regard de six objectifs environnementaux prédéfinis comme suit :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Economie circulaire
- Prévention de la pollution
- Ecosystème sain

L'éligibilité et l'alignement de Kirao Multicaps à la taxonomie européenne

Kirao adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans Kirao Multicaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, Kirao est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Multicaps à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Multicaps sont calculés en addition des scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 31 décembre 2024, Kirao Multicaps a des taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 52,5% et 9,9%, respectivement.

Disclaimer

« Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

<u>Année</u>	<u>2025</u>
<i>Tous les collaborateurs (10 ETP)</i>	<i>En K€</i>
Rémunération fixe	901
Rémunération variable (*)	38
<i>Dont variable non différé</i>	<i>38</i>
<i>Dont variable différé</i>	<i>0</i>

(*) : hors prime de partage de la valeur

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ avec un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par KIRAO Multicaps ont été atteintes à différents niveaux.

Tout d'abord, à travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement. A fin 2025, 100% (vs. 96% en 2024) de l'actif net du fonds était couvert par au moins un de nos deux niveaux d'analyses ESG (analyse ESG de premier niveau, selon une approche Best-in-Universe, et analyse ESG de deuxième niveau, selon la matrice Atlas). De plus, la performance extra-

financière du fonds, relative à son Univers d'investissement, est satisfaisante durant la période (voir question ci-dessous).

Par ailleurs, KIRAO dialogue de manière continue avec les émetteurs sur les sujets Environnementaux et Sociaux. En 2025, KIRAO a échangé avec 8 émetteurs en portefeuille sur différentes thématiques ESG (climat, qualité et sécurité des produits/services, climat interne, composition des organes de contrôle, etc.). En complément de cet engagement, KIRAO a participé de façon active au *Non-Disclosure Campaign* du CDP¹.

Enfin, KIRAO dispose d'une politique d'exclusion (sectorielle et normative). Cette dernière est tenue à jour, à minima, bi-annuellement et est intégrée directement par l'équipe middle office dans le moteur de contraintes de notre plate-forme de passage d'ordres. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plateforme de passage d'ordres. A fin 2025, une quinzaine de sociétés, zone Europe, figuraient dans la liste d'exclusion, en particulier des entreprises impliquées dans le secteur du tabac, le charbon ou les hydrocarbures non-conventionnels (gaz de schiste et sable bitumineux), car ces activités représentent un poids supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires, ou encore des sociétés qui ne respectent pas les grandes règles ou conventions internationales.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Afin de mesurer les caractéristiques E/S de ses investissements, KIRAO suit différentes méthodologies :

1. Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Une analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement². Cette dernière est composée des 21 critères présentés ci-dessous (9 de gouvernance, 7 sociaux et 5 environnementaux)³. A travers cette grille de notation ESG, KIRAO Multicaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'« Univers d'investissement ESG »).

Au 31 décembre 2025, la note ESG de KIRAO Multicaps est de 74,6/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 71,2/100.

Par ailleurs, l'équipe de gestion pilote 4 indicateurs de performance sur chacun des piliers suivants :

- Gouvernance : Taux d'indépendance des membres du conseil⁴. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.

¹ Pour plus de détails sur notre saison de vote et d'engagement actionnarial 2025, se référer au rapport dédié, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://kirao.fr/esg/>.

² L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

³ Pour plus de détails sur notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG de premier niveau, se référer au Code de Transparence, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://kirao.fr/esg/>.

⁴ Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

- Environnement : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€). Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
- Social : Taux moyen de femmes au Comex (%). Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
- Droits Humains : la note moyenne de niveau de controverse³ (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'Univers d'investissement de départ. Pour KIRAO Multicaps, les indicateurs de Gouvernance et Environnemental ont été retenus.

<u>Performance au 31 décembre 2025</u>	KIRAO Multicaps	Univers d'investissement de départ
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	96,2%	83,8%
E – Intensité carbone Scope 1,2&3 (tonnes de CO2e/CA en M€)	613,2	853,0
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	27,7%	23,4%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	5,6/10	5,6/10

Au 31 décembre 2025, la performance de KIRAO Multicaps a été supérieure à l'Univers d'investissement de départ, s'agissant des piliers de Gouvernance et Environnemental. Le fonds affiche un taux d'indépendance des membres du Conseil de 96,2% à comparer à 83,8% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1,2 & 3 de 613,2 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 853,0 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

³ La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

2. La méthodologie propriétaire de MSCI ESG : MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR. Dans ce cadre, trois étapes doivent être validées.



Source : MSCI ESG Research

- i) **Bonnes pratiques de gouvernance** : L'UE définit la « bonne gouvernance » comme une exigence fondamentale pour un investissement durable en vertu de l'article 2(17) du Règlement SFDR.
Dans ce sens, MSCI ESG s'appuie sur le MSCI ESG Rating car ce dernier englobe les quatre aspects de « bonne gouvernance » mis en avant par l'article 2(17) du Règlement SFDR, à savoir : les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.
Les notes du MSCI ESG Rating peuvent varier de CCC (la note la moins élevée) à AAA (la note la plus élevée).
Un *MSCI ESG Rating* de BB ou plus indique généralement la capacité d'un émetteur à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG, et à répondre aux attentes minimales en matière de gouvernance d'entreprise.⁶
- ii) **Absence de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH)** : Les critères pour le DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, au-delà de l'exigence qu'un investissement ne peut pas nuire de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux.
De ce fait, MSCI ESG utilise les critères suivants afin de déterminer si l'une des activités de l'émetteur est susceptible de porter atteinte à un des objectifs d'investissement durable :
 - L'étude des controverses à travers le modèle propriétaire *MSCI ESG Controversies methodology*. Toute société ayant au moins une controverse marquée d'un drapeau rouge ou orange pourrait indiquer

⁶ Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

une violation des Principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et/ou du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Toute société impliquée dans les armes controversées.
- Toute société impliquée dans le charbon thermique pour la production d'électricité.
- Toute société productrice de tabac ou toute société réalisant au moins 5% de ses revenus dans l'industrie du tabac.

iii) Contribution à un objectif environnemental et/ou social : MSCI ESG a défini deux critères permettant de valider cette étape.

- a. Tout d'abord MSCI ESG s'appuie sur son modèle propriétaire *MSCI Sustainable Impact Metrics*, permettant d'identifier les entreprises tirant des revenus à travers leurs produits et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental.

Selon MSCI, toute entreprise tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental, peut être considéré comme un contributeur à un objectif environnemental et/ou social⁷.

- b. L'approche de MSCI ESG inclut également les entreprises dont les objectifs de réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ont été approuvés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Cette dernière est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Institut des ressources mondiales (WRI).

Une entreprise dont la feuille de route de décarbonation a été validée par la SBTi peut être considérée comme contribuant à un objectif environnemental.

Les sociétés validant les trois étapes mentionnées ci-dessus, sont considérées par MSCI ESG comme durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

L'équipe de gestion de KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissements durables en agrégeant l'allocation de chaque position dans le fonds des sociétés considérées comme investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

En s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite ci-avant, KIRAO Multicaps s'engage à détenir une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Au 31 décembre 2025, au sens de la méthodologie *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO Multicaps est investi dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental et social à hauteur de 67,8% et 3,2%, respectivement. Par conséquent, la proportion d'investissements durables du fonds est de 71%.

⁷ Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

3. Les indicateurs environnementaux développés dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

Dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, KIRAO pilote les indicateurs décrits ci-dessous, permettant de mieux appréhender l'impact climatique de ses investissements :

- La performance de l'intensité carbone (Scope 1, 2 et 3) du fonds KIRAO Multicaps en comparaison de celle d'un panier de huit Fonds Négociés en Bourse (« ETFs ») reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C et intégrant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ainsi que les exigences minimales du « Paris Aligned Benchmark » (« PAB »).
- La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la Science Based Target initiative (SBTi).
- La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre (« GES ») aligné avec les Accords de Paris.

Pour plus de détails sur la performance de KIRAO Multicaps sur ces indicateurs au 31 décembre 2025, se référer au Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat⁸, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Historique de performance selon notre Grille de notation ESG (analyse de premier niveau)

<u>Performance 2025, 2024, 2023</u>	KIRAO Multicaps			Univers d'investissement		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
<i>Note ESG (/100)</i>	74,6	76,3	69,1	71,1	71,5	66,4
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	96,2%	95,8%	79,1%	83,8%	82%	76,4%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	47,1	44,5	52,5	101,7	128,5	116,8
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	27,8%	26,9%	23,2%	23,4%	22,1%	21,7%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	5,6	5,2	5,1	5,7	5,5	5,6

⁸ Le rapport 2026 sera publié sur le site internet de KIRAO au plus tard le 30 juin 2026.

Historique de performance selon la méthodologie propriétaire de MSCI ESG : MSCI
SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology

<u>Performance 2025, 2024, 2023</u>	<u>KIRAO Multicaps</u>		
	2025	2024	2023
% d'investissement durable	71,4%	65,8%	64,1%
% d'investissement durable sur le plan environnemental	67,8%	63,9%	61,4%
% d'investissement durable sur le plan social	3,2%	1,9%	2,7%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Comme mentionné auparavant, KIRAO Multicaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG »). Au 31 décembre 2025, la note ESG du fonds est de 75,1/100 à comparer à la note ESG de l'Univers d'investissement ESG qui est de 71,1/100.

Par ailleurs, KIRAO Multicaps a également l'objectif de suivre 4 indicateurs extra-financiers dans la durée, et de faire mieux que l'Univers d'investissement de départ sur au moins 2 indicateurs, à savoir les indicateurs de Gouvernance et Environnemental. Au 31 décembre 2025, le fonds affiche un taux d'indépendance des membres du Conseil de 96,2% à comparer à 83,8% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 47,1 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 101,7 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers. A noter que depuis 2025 KiraO a souhaité intégrer le scope 3 dans son calcul et est là aussi mieux disant que son univers d'investissement (613,2 vs. 853,8).

Enfin, en s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite dans la question précédente, KIRAO Multicaps s'engage à détenir une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Au 31 décembre 2025, KIRAO Multicaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental à hauteur de 67,8%. D'autre part, même si l'engagement de KIRAO Multicaps ne portait pas sur des investissements durables ayant un objectif social, le fonds était investi à hauteur de 3,2% dans des émetteurs durables répondant à ce pilier.

Les 3 principaux contributeurs à l'objectif d'investissements durables sur le plan environnemental sont : Sopra Steria, Bureau Veritas, et LVMH.

Les Principales Incidences Négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le processus ESG de KIRAO permet à l'équipe de gestion de s'assurer que les investissements durables que le fonds réalise ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, et ce sur une base *ex ante* (pré-investissement) :

- A travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative) : l'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure *de facto* des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans le secteur du charbon, le secteur d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux) et du tabac, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.
KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France⁹. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.
- A travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement : la prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale permet à l'équipe de gestion de mieux appréhender les incidences des émetteurs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. A travers ses deux niveaux d'analyse (grille d'analyse ESG de premier niveau et matrice Atlas de deuxième niveau), KIRAO intègre plusieurs indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les indicateurs sont détaillés dans la question ci-dessous.
- A travers le suivi quotidien de controverses ESG des entreprises en portefeuille. Pour cela, KIRAO s'appuie sur son fournisseur de données, MSCI ESG. Toute nouvelle controverse jugée « sévère » ou « très sévère » par MSCI ESG est remontée à l'ensemble de l'équipe, via un système d'alerte. Par la suite, KIRAO entame un dialogue avec la société concernée afin de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels provenant de ladite controverse. Une controverse jugée comme « très sévère » et « structurelle » par MSCI ESG peut être interprétée comme nuisant de façon significative à un ou plusieurs facteurs de durabilité. Si les conclusions issues du dialogue avec les émetteurs ne sont

⁹ Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

pas satisfaisantes, KIRAO s'engage à exclure la valeur du top 10 du fonds concerné.

Enfin, à travers la méthodologie propriétaire de notre fournisseur de données, *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO peut vérifier à tout moment si une société respecte les critères vérifiant le principe DNSH.

Au 31 décembre 2025, selon MSCI ESG, toutes les sociétés en portefeuille catégorisées comme durables respectent ce principe.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

En intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives de ses investissements. Jusqu'à présent, cette prise en compte reste partielle en raison du manque de données pour certains indicateurs en question, en particulier s'agissant de l'Univers d'investissement (taux de couverture <50%). Cette approche vise à se conformer aux indicateurs retenus dans l'analyse ESG de 1^{er} niveau (taux de couverture a minima de 50% du portefeuille et de l'Univers d'investissement). L'équipe de gestion intégrera dans sa grille de notation ESG les indicateurs manquants dès que le taux de couverture de l'Univers d'investissement dépassera les 50%, en nombre d'émetteurs. L'intégration de critères ESG se fait principalement à travers 1/ la grille de notation ESG (analyse de 1^{er} niveau), 2/ la matrice propriétaire « Atlas » (analyse de 2^{ème} niveau), et 3/ la politique d'exclusion. Le tableau ci-dessous synthétise les Principales Incidences Négatives suivies en continu par l'équipe de gestion.

Thème	Indicateur d'Incidence négative sur la durabilité	A travers notre Grille de notation ESG	A travers notre Matrice « Atlas »	A travers notre politique d'exclusion
Climatique	#1 – Emissions de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#3 – Intensité de Gaz à Effet de Serre	X	X	
	#4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles			X
	#5 – Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	X	X	
	(Optionnel) #4 – Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions	X	X	
Biodiversité	#7 – Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de biodiversité	X		
Social et de personnel	#10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales			X
	#13 – Mixité au sein des organes de gouvernance	X	X	
	#14 – exposition à des armes controversées			X

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Conformément à la politique d'exclusion de KIRAO, le fonds KIRAO Multicaps exclut de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO n'investit pas non plus dans des sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France¹⁰. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme mentionné auparavant, en intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives. Jusqu'à présent, cette prise en compte est effectuée de façon partielle, du fait d'un manque de données pour certains indicateurs en question. Pour plus de détails, veuillez vous référer au tableau ci-dessus.

Par ailleurs, à travers la plateforme de MSCI ESG Research, KIRAO peut mesurer et suivre les 14 indicateurs obligatoires, ainsi que les 2 indicateurs additionnels sélectionnés (1/ Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone ; 2/ L'absence de code de conduite pour les fournisseurs).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31 décembre 2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sopra Steria SA	Technologies de l'information	7.7%	France
Alstom	Industrie	7.4%	Belgique
De Longhi	Consommation discrétionnaire	6.2%	Italie
Bureau Veritas SA	Industrie	4.8%	France
LVMH SE	Consommation discrétionnaire	4.7%	France

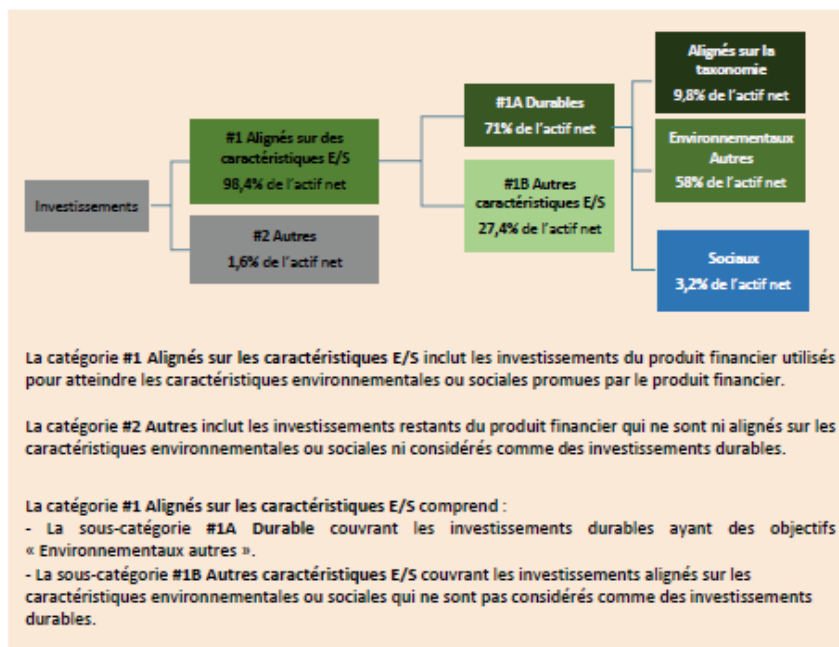
¹⁰ Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans 1/ des produits et services liés à l'efficacité et performance énergétique des bâtiments, la transmission et distribution d'électricité, les réseaux électriques intelligents, 2/ des solutions d'infrastructure et de services d'optimisation des technologies de l'information, des solutions informatiques permettant de réduire l'impact environnemental des clients, 3/ la mobilité durable (véhicules hybrides et solutions conventionnelles de contrôle de la pollution, matériel roulant ferroviaire) ; etc.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹¹ ?

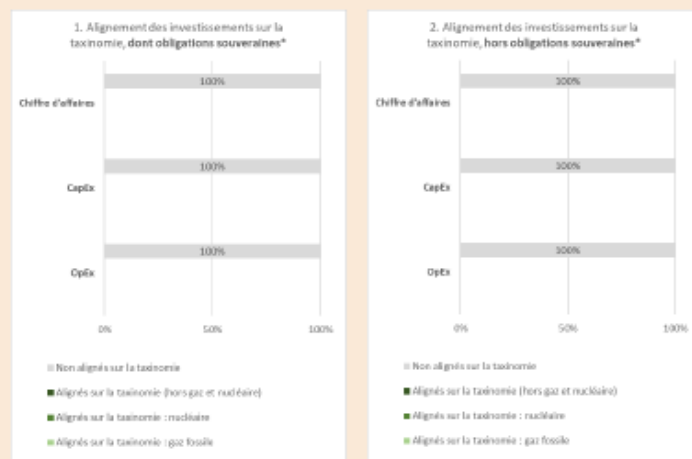
☐ Oui

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans KIRAO Multicaps et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxinomie de l'UE de 0%.

¹¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Multicaps à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Multicaps sont calculés en addition des scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Au 31 décembre 2025, KIRAO Multicaps a des taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 52,5% et 9,9%, respectivement.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au 31 décembre 2025, KIRAO Multicaps est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental, et non alignés sur la taxonomie de l'UE, à hauteur de 67,8%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Bien que KIRAO Multicaps ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables sur le plan social, au 31 décembre 2025, le fonds est investi dans des émetteurs durables sur le plan social à hauteur de 3,2%.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

De façon générale, l'objectif de l'analyse financière, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux de durabilité : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée. Une telle

philosophie permet à l'équipe de gestion de KIRAO d'être investi dans des sociétés répondant à différents enjeux de durabilité.

Par ailleurs, les 3 principaux axes de notre processus ESG (1 / L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ; 2 / Une politique d'exclusion (sectorielle et normative) ; et 3 / L'engagement actionnarial) permettent à KIRAO d'identifier les sociétés mieux placées pour répondre aux enjeux de durabilité, leur permettant d'avoir un vrai avantage concurrentiel.

Enfin, en 2025, en vue de mesurer ses investissements durables de manière impartiale, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG. De ce fait, l'engagement minimal de 30% est piloté et mesuré grâce à cette méthodologie décrite auparavant.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- *En quoi l'indice de référence diffèrerait-il d'un indice de marché large ?*

L'équipe de gestion n'a pas désigné un indice spécifique pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, et/ou l'engagement minimal d'investissement durable.

Cependant, à travers la Grille de notation propriétaire (analyse de 1^{er} niveau), et dans le cadre du Label ISR, KIRAO Multicaps compare sa performance ESG à un Univers d'investissement donné. Ce dernier est composé des valeurs appartenant aux indices/paniers suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance. Les poids de ces différents indices/paniers reflètent la typologie du fonds.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

KIRAO MULTICAPS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La Société de Gestion a établi un processus de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

et contreparties aux opérations de gré à gré permettant une connaissance approfondie des

prestataires avec lesquels elle traite dans le cadre de ses activités.

Le processus de sélection prévoit en particulier, une fiche de sélection et d'évaluation adaptée et un

questionnaire de « due diligence » incluant notamment l'appréciation de l'organisation de

l'intermédiaire, de sa qualité financière, l'existence d'assurances, le dispositif du contrôle interne, ainsi que l'existence des procédures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux mises en place par l'intermédiaire ou la contrepartie suggéré.

Le suivi a posteriori consiste notamment, lors de revues annuelles, à fournir une évaluation de la qualité des dispositifs opérationnels et du service offert par ces prestataires (tarification, qualité d'exécution des ordres, qualité du règlement/livraison, accès aux marchés, qualité de l'analyse financière, etc...).

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

09/04/2025 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour de l'objectif de gestion concernant la démarche extra-financière

09/04/2025 - Caractéristiques de gestion : Modification de paragraphe ESG

09/04/2025 - Mise à jour de la trame : La mise à jour l'Annexe II du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	57 589 347,38	140 582 599,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	57 589 347,38	140 582 599,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	57 589 347,38	140 582 599,58
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 640,37	24 936,57
Comptes financiers	1 066 237,30	5 795 092,50
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 069 877,67	5 820 029,07
Total Actif I + II	58 659 225,05	146 402 628,65

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	58 937 700,87	141 625 545,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	-431 801,33	4 518 369,19
Capitaux propres I	58 505 899,54	146 143 915,17
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	153 325,51	258 713,48
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	153 325,51	258 713,48
Total Passifs : I + III + IV	58 659 225,05	146 402 628,65

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 159 236,85	3 869 525,36
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	2 159 236,85	3 869 525,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	2 159 236,85	3 869 525,36
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 684 930,87	-2 586 232,34
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 684 930,87	-2 586 232,34
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	474 305,98	1 283 293,02
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-332 526,81	-69 770,37
Revenus nets I = C + D	141 779,17	1 213 522,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	11 644 323,39	9 247 492,94
Frais de transactions externes et frais de cession	-175 461,16	-222 950,36
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	11 468 862,23	9 024 542,58
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-3 858 972,52	-1 141 345,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	7 609 889,71	7 883 197,03
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-14 189 399,79	-3 565 561,55
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-14 189 399,79	-3 565 561,55

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	6 005 929,58	-1 012 788,94
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-8 183 470,21	-4 578 350,49
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	-431 801,33	4 518 369,19

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

FCP de classification actions des pays de la zone euro, éligible au PEA, il est investi à 83% minimum en actions de l'Union Européenne. Le FCP, a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice synthétique 70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis)) associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances sans contrainte sur la stratégie de gestion.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	58 505 899,54	146 143 915,17	197 794 815,29	323 074 910,00	536 088 496,04
PART CAPI AC					
Actif net	26 374 879,95	54 159 357,96	74 065 198,34	83 904 373,63	119 851 116,97
Nombre de parts	152 928,5386	309 379,1246	433 032,8978	519 918,2759	575 676,8403
Valeur liquidative unitaire	172,46	175,05	171,03	161,37	208,19
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	21,58	9,49	-12,31	-2,92	8,92

PART CAPI IC					
Actif net	25 081 810,08	78 359 680,30	94 697 678,01	176 783 779,99	277 836 301,20
Nombre de parts	127 788,9695	398 066,7464	498 346,0389	997 889,0942	1 230 310,2763
Valeur liquidative unitaire	196,27	196,85	190,02	177,15	225,82
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	26,83	12,98	-11,44	-0,93	12,23

PART CAPI KC					
Actif net	903 678,55	4 114 821,89	8 876 840,71	9 615 011,59	23 301 324,06
Nombre de parts	4 844,9662	21 964,4688	49 013,1692	56 858,5267	107 935,5778
Valeur liquidative unitaire	186,51	187,33	181,11	169,10	215,88
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	25,23	12,08	-11,17	-1,15	11,39

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART CAPI NC					
Actif net	6 145 530,96	9 510 055,02	20 155 098,23	52 771 744,79	115 099 753,81
Nombre de parts	25 673,0000	40 010,0000	88 730,0000	251 690,0000	434 970,0000
Valeur liquidative unitaire	239,37	237,69	227,15	209,66	264,61
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	35,00	17,99	-11,47	1,11	16,80

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part KC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part NC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part AC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
AC	FR0012020741	2,35 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
IC	FR0012020758	1,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
NC	FR0012020766	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
KC	FR0013311933	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
AC	FR0012020741	Néant
IC	FR0012020758	Néant
NC	FR0012020766	Néant
KC	FR0013311933	Néant

Commission de surperformance

Part FR0012020741 AC

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite égal à 70% Cac All Tradable Net Return - dividendes réinvestis + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return - dividendes réinvestis.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR0012020758 IC

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite égal à 70% Cac All Tradable Net Return - dividendes réinvestis + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return - dividendes réinvestis.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR0012020766 NC

Néant

Part FR0013311933 KC

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite égal à 70% Cac All Tradable Net Return - dividendes réinvestis + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return - dividendes réinvestis.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) Durant toute la durée de vie de l'OPCVM, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles depuis la dernière date de cristallisation.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
10€ pour les actions négociées en France, Belgique, Pays-Bas et 20 € TTC pour les autres pays, frais maximum OPC : Max 150 € HT Futures : 2 € / lot HT Options, 0,40 % Mini 10 € HT Obligations, titres de créances, titres de créances à court terme : 55 Ht Max Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite égal à 70% Cac All Tradable Net Return - dividendes réinvestis

+ 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return - dividendes réinvestis.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	146 143 915,17	197 794 815,29
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 215 248,61	12 113 690,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-87 607 032,66	-70 506 864,29
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	474 305,98	1 283 293,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	11 468 862,23	9 024 542,58
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-14 189 399,79	-3 565 561,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	58 505 899,54	146 143 915,17

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI AC		
Parts souscrites durant l'exercice	9 576,7540	1 649 168,39
Parts rachetés durant l'exercice	-166 027,3400	-28 389 908,80
Solde net des souscriptions/rachats	-156 450,5860	-26 740 740,41
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 170,0000	227 061,10
Parts rachetés durant l'exercice	-271 447,7769	-52 289 174,28
Solde net des souscriptions/rachats	-270 277,7769	-52 062 113,18
PART CAPI KC		
Parts souscrites durant l'exercice	554,5165	106 534,36
Parts rachetés durant l'exercice	-17 674,0191	-3 247 514,78
Solde net des souscriptions/rachats	-17 119,5026	-3 140 980,42
PART CAPI NC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 093,0000	232 484,76
Parts rachetés durant l'exercice	-15 430,0000	-3 680 434,80
Solde net des souscriptions/rachats	-14 337,0000	-3 447 950,04

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI AC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI KC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI NC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0012020741	PART CAPI AC	Capitalisable	EUR	26 374 879,95	152 928,5386	172,46
FR0012020758	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	25 081 810,08	127 788,9695	196,27
FR0013311933	PART CAPI KC	Capitalisable	EUR	903 678,55	4 844,9662	186,51
FR0012020766	PART CAPI NC	Capitalisable	EUR	6 145 530,96	25 673,0000	239,37

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Italie +/-	Allemagne +/-	Belgique +/-	Pays-Bas +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	57 589,35	37 671,72	4 856,23	4 238,60	3 944,89	3 577,93
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	57 589,35	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 066,24	0,00	0,00	0,00	1 066,24
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	1 066,24

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 066,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 066,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	DKK +/-	CHF +/-			Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 734,99	1 564,99	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 734,99	1 564,99	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	3 640,37
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	3 640,37
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-65 395,36
Frais de gestion	-87 930,15
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-153 325,51
Total des créances et dettes	-149 685,14

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI AC	31/12/2025
Frais fixes	971 050,97
Frais fixes en % actuel	2,35
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI IC	31/12/2025
Frais fixes	673 490,50
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI KC	31/12/2025
Frais fixes	29 089,26
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI NC	31/12/2025
Frais fixes	11 300,14
Frais fixes en % actuel	0,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	141 779,17	1 213 522,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	141 779,17	1 213 522,65
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	141 779,17	1 213 522,65

PART CAPI AC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-134 191,46	-754,92
Total	-134 191,46	-754,92
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	169 615,56	958 032,16
Total	169 615,56	958 032,16
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI KC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 779,82	44 046,89
Total	4 779,82	44 046,89
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI NC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	101 575,25	212 198,52
Total	101 575,25	212 198,52
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 609 889,71	7 883 197,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 609 889,71	7 883 197,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 609 889,71	7 883 197,03

PART CAPI AC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 435 668,24	2 938 586,12
Total	3 435 668,24	2 938 586,12
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI IC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 259 625,69	4 215 009,72
Total	3 259 625,69	4 215 009,72
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI KC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	117 474,41	221 601,18
Total	117 474,41	221 601,18
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI NC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	797 121,37	508 000,01
Total	797 121,37	508 000,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			57 589 347,38	98,43
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			57 589 347,38	98,43
Articles personnels			6 406 151,30	10,95
BRUNELLO CUCINELLI	EUR	13 765	1 354 751,30	2,32
HERMES INTERNATIONAL	EUR	800	1 697 600,00	2,90
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	4 295	2 770 275,00	4,73
MONCLER	EUR	10 625	583 525,00	1,00
Automobiles et équipementiers			1 110 314,25	1,90
OPMOBILITY	EUR	69 525	1 110 314,25	1,90
Boissons			1 307 169,00	2,23
ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	23 810	1 307 169,00	2,23
Chimie			1 446 346,50	2,47
AIR LIQUIDE	EUR	9 025	1 446 346,50	2,47
Equipement électronique et électrique			3 272 603,40	5,59
ALSTOM REGROUPT	EUR	130 020	3 272 603,40	5,59
Equipements de loisirs			2 321 504,90	3,97
KONINKLIJKE PHILIPS	EUR	74 450	1 730 218,00	2,96
TRIGANO	EUR	3 373	591 286,90	1,01
Equipements et services médicaux			6 199 006,86	10,60
BIOMERIEUX	EUR	20 570	2 268 871,00	3,88
CARL ZEISS MEDITEC	EUR	21 865	874 600,00	1,50
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 535	1 223 996,50	2,09
GN STORE NORD	DKK	40 835	583 661,76	1,00
SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	27 780	1 247 877,60	2,13
Logiciels et services informatiques			9 906 241,85	16,93
ALTEN	EUR	6 861	497 079,45	0,85
CAPGEMINI	EUR	14 605	2 077 561,25	3,55
DASSAULT SYSTEMES	EUR	49 870	1 188 900,80	2,03
SAP	EUR	5 245	1 092 795,75	1,87
SOPRA STERIA GROUP	EUR	29 055	4 491 903,00	7,68
WAVESTONE	EUR	10 036	558 001,60	0,95
Matériel équipements destinés aux TI			5 269 954,35	9,01
ASML HOLDING	EUR	1 155	1 064 217,00	1,82
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	EUR	5 220	506 340,00	0,87
LEGRAND	EUR	4 935	627 978,75	1,07
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	9 740	2 287 926,00	3,91
STMICROELECTRONICS	EUR	34 915	783 492,60	1,34
Médias			381 999,00	0,65
IPSOS	EUR	11 150	381 999,00	0,65
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			7 757 599,90	13,26
ALK ABELLO CL.B	DKK	37 615	1 151 325,42	1,97

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ROCHE HOLDING BJ	CHF	4 440	1 564 988,78	2,67
SANOFI	EUR	20 910	1 729 675,20	2,96
UCB	EUR	11 055	2 637 723,00	4,51
VIRBAC	EUR	1 885	673 887,50	1,15
Prestataires de soins de santé			811 548,79	1,39
CLARIANE SE	EUR	206 291	811 548,79	1,39
Produits ménagers et constr individuelle			4 263 599,50	7,29
DE LONGHI	EUR	79 944	2 917 956,00	4,99
SEB	EUR	27 295	1 345 643,50	2,30
Services appui à industrie			4 017 965,36	6,87
BUREAU VERITAS	EUR	103 645	2 817 071,10	4,82
ELIS	EUR	49 501	1 200 894,26	2,05
Sociétés de placement immobilier			1 060 710,60	1,81
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	11 435	1 060 710,60	1,81
Transport industriel			754 590,32	1,29
EXEL INDUSTRIES	EUR	6 000	237 600,00	0,41
JUNGHEINRICH	EUR	14 596	516 990,32	0,88
Voyages et Loisirs			1 302 041,50	2,22
SODEXO	EUR	29 795	1 302 041,50	2,22
Total			57 589 347,38	98,43

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	57 589 347,38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 069 877,67
Autres passifs (-)	-153 325,51
Total = actif net	58 505 899,54